



### La présence d'herbe spontanée

**Sectorisez** la commune en plusieurs seuils d'acceptation de l'herbe spontanée afin de choisir l'**outil de travail** le plus adapté et définir la **fréquence de travail** en conséquence de ce choix.

#### « Code Accompagnement » L'herbe est tolérée dans un temps

La végétation peut s'exprimer de manière raisonnée sur ces sites. Leur chasse est plus modérée. Nous pouvons laisser pousser les jeunes plantules entre deux interventions.

#### « Code Prestige » Pas d'acceptation de l'herbe spontanée

Maîtriser toute l'année la présence d'herbe spontanée par une intervention très fréquente.  
Exemples d'espaces publics concernés : certains secteurs de voiries, place de la Mairie, cimetière...

### Le choix mécanique



Balayeuse désherbeuse



Brosse désherbeuse  
Torillon acier



Réciprocator  
Ciseau mécanique



Brosse désherbeuse



Balayeuse tractée

### Pourquoi ce choix ?

- Facilité de travail
- Double action de désherbage / nettoyage
- Résultat visuel très rapide
- Pas de réglementation contraignante

### Stade d'intervention



Végétation développée

### Les limites du chimique

### Réglementation

- Obligation d'un désherbage par tâches ou en localisé
- Limité à 3 passages par an, dans la limite de 3l / ha
- Formation Certiphyto des agents applicateurs d'ici fin 2014



- Traitement moins efficace
- Esthétisme pas acceptable
- Jaunissement sur pied demandant intervention manuelle
- Double intervention /perte de temps

## Planification du désherbage mécanique

Optimiser la fréquence de passage en fonction des saisons (entre 1 et 3 fois / mois)

Observer le développement de l'herbe spontanée de manière régulière sur le site.

Etre réactif sur le stade d'intervention.

Ne pas se laisser déborder par la prolifération de l'herbe.

Début de saison

Contrôle

Surveillance

Reprise

Fin de saison

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

1

1

1

1

## Planification du balayage manuel

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

2

2

2

2

2

2

1

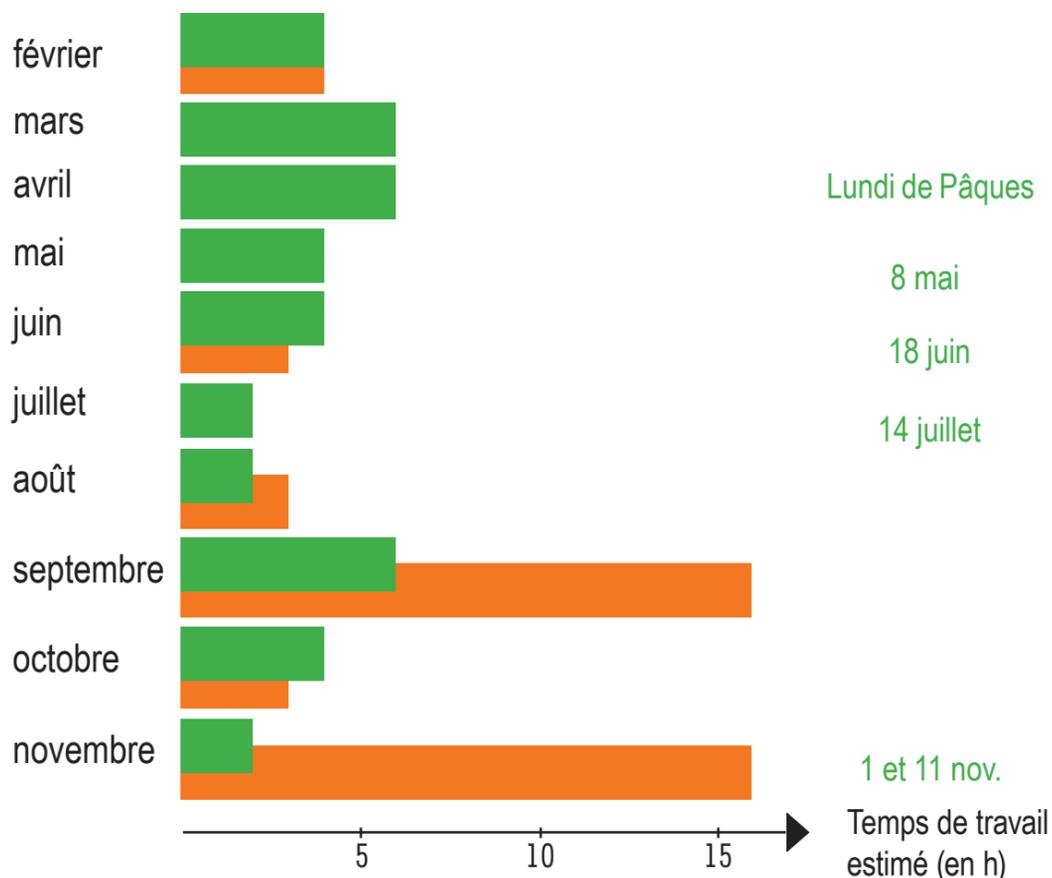
2

2

1

## Comparatif désherbage mécanique / désherbage chimique

EXEMPLE POUR UNE COMMUNE TYPE AU CIMETIÈRE DE 1000 m<sup>2</sup>.  
1h de travail au mécanique = 1000 m<sup>2</sup> désherbés.



Le désherbage alternatif nécessite une **fréquence de passage plus importante** que le désherbage chimique mais **mobilise moins de temps** en volume horaire, notamment lors des périodes clés de l'entretien de la commune.

- Désherbage mécanique + balayage régulier**  
 Total : 4 passages par an pour 4h, et 10 passages par an pour 18h
- Désherbage chimique + balayage manuel**  
 Total : 4 passages par an pour 45h, soit 6 journées de travail